

La voix de l'Opposition de gauche

A accord historique pour le patronat, défaite historique de la classe ouvrière.

12.01.2013

Flexibilité maximum, sécurité minimum ou la précarisation de l'emploi généralisée.

Le scénario s'est déroulé exactement comme je l'avais indiqué dans une précédente causerie.

La généralisation de la précarité au travail expliqué vendredi dans un entretien au Parisien/Aujourd'hui en France de vendredi par Louis Gallois, auteur du rapport sur la compétitivité des entreprises françaises remis début novembre au gouvernement.

- *"Le marché du travail est scindé en deux. Il y a chaque année 3 millions d'embauches en CDI mais 18 millions en CDD, dont 14 millions à moins d'un mois. Des salariés cumulent 5, 10, 15 CDD dans l'année! Il faut en finir avec ce marché à deux vitesses"*, affirme Louis Gallois. *"On peut imaginer d'introduire des souplesses dans le CDI et, en même temps, de sécuriser les personnes en CDD"*, explique-t-il. L'Expansion.com avec AFP 11.01

En réalité seul le premier volet concernant *"des souplesses dans le CDI"* comme le réclamait à cor et à cri le patronat figure dans l'accord obtenu entre le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

Au terme d'une journée marathon et de trois mois de négociations, syndicats et patronats ont arraché, vendredi 11 janvier, l'accord tant attendu par l'exécutif sur la sécurisation de l'emploi, destiné à offrir à la fois plus de souplesse aux entreprises et davantage de protection aux salariés.

Côté flexibilité, figurent notamment l'encadrement des accords permettant de baisser salaires et/ou temps de travail en cas de difficulté, des mesures pour faciliter et *"déjudiciariser"* les licenciements et la possibilité de restructurer sans plan social via une mobilité obligatoire.

En contrepartie, de nouveaux droits sont octroyés aux salariés et aux chômeurs: généralisation d'une complémentaire santé, limitation des temps partiels ou encore droits rechargeables à l'assurance-chômage.

(Chacun aura parfaitement compris d'une part, qu'il s'agissait dès le départ d'un marché de dupes dont les travailleurs sortiraient forcément perdant, cadre que la totalité des syndicats représentatifs ont accepté, donc légitimer au-delà de leurs déclarations respectives qui ne servent qu'à justifié leur complicité ou leur trahison vis-à-vis de leurs syndiqués ou militants, d'autre part qu'accorder plus de flexibilité au contrat de travail comme le réclamait le patronat constituait la négation de plus de sécuriser de l'emploi pour les travailleurs, puisqu'il s'agissait finalement de faciliter le recours au licenciement dans certaines entreprises, tandis dans d'autres entreprises le temps de travail et la rémunération ne dépendraient plus des clauses contenues dans le contrat de travail qui jusque là étaient fixés à l'embauche, mais seraient variable en fonction des desiderata des employeurs et des facteurs conjoncturels auxquels leurs entreprises sont soumises, parmi lesquels on peut citer : l'état de leur stock , de leur carnet de commandes ou de la situation du marché, pourquoi pas du taux de change de l'euro, des taux d'intérêts de leur dette ou emprunts, etc. en définitive cela revient à faire

fluctuer les termes du contrat de travail en fonction des besoins du marché auquel il sera désormais totalement soumis, c'est la destruction ou la négation du contrat de travail. - Note de Tardieu)

A accord historique, défaite historique de la classe ouvrière.

La France, scrutée par les agences de notation et Bruxelles, est l'un des derniers pays en Europe à engager une telle réforme.

Ce compromis conforte également le chef de l'Etat, qui a érigé le dialogue social en moteur de réformes.

Cet accord intervient cinq ans jour pour jour après celui sur la modernisation du marché du travail, à l'origine de la rupture conventionnelle, qui a mis fin depuis à plus d'un million de CDI.

Depuis l'échec de 1984, il n'y avait pas eu de nouvelle tentative de réformer en profondeur le marché du travail.

L'Union européenne réclame déjà davantage.

Le commissaire européen aux Affaires économiques, Olli Rehn, a encouragé vendredi la France à poursuivre ses réformes pour améliorer sa compétitivité, disant attendre "*avec impatience que le gouvernement français agisse de manière franche et déterminée*". AFP 11.01

Les réactions des complices de cette funeste mascarade.

Hollande. "*Je tiens à rendre hommage aux organisations professionnelles de salariés et d'employeurs qui ont rendu possible ce résultat. Il constitue un succès du dialogue social*", a déclaré François Hollande.

"*Cet accord se traduira par de nouvelles avancées pour les salariés*", a estimé le chef de l'Etat. Il a demandé au gouvernement de préparer "*sans délais*" un projet de loi "*afin de transcrire fidèlement*" le texte, qui doit encore recevoir l'approbation formelle des organisations dans les prochains jours.

"*C'est en effet la première fois, depuis plus de trente ans, qu'une négociation de ce niveau et de cette ampleur aboutit à un accord sur le sujet essentiel pour les Français qu'est l'emploi*", a-t-il ajouté.

Medef. Cet accord "*contient des dispositions qui vont changer la vie des entreprises*" et "*marque l'avènement d'une culture du compromis après des décennies d'une philosophie de l'antagonisme social*", s'est félicitée Laurence Parisot, présidente du Medef.

CFDT. "*La CFDT donne un avis positif*", c'est un "*accord ambitieux pour l'emploi et pour faire reculer la précarité*", a estimé Patrick Pierron, à l'issue de l'ultime séance de cette négociation amorcée le 4 octobre.

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a lui aussi salué "*un accord ambitieux*" estimant que l'emploi était le "*gagnant*". (Les esclaves aussi avaient des emplois jadis et ils étaient nourris, logés, blanchis... De nos jours ils sont encore plus mal traités (Marx), quand les travailleurs ont la chance d'en avoir un, ils ne sont pas tous en mesure, de se nourrir à leur faim, de se loger et de se vêtir correctement. - Ndlr)

CFTC. *"Je donnerai un avis positif la semaine prochaine à mon bureau confédéral, la CFDT et la CFE-CGC aussi"*, a affirmé de son côté affirmé Joseph Thouvenel (CFTC).

CFE-CGC. Pour Marie-Françoise Leflon (CFE-CGC), *"l'accord est équilibré"*.

CGT. *"L'accord national interprofessionnel est inacceptable de notre point de vue"*, a déclaré Agnès Le Bot (CGT).

FO. *"C'est un jour sombre pour les droits des salariés"*, a estimé Stéphane Lardy (FO) dénonçant un texte qui *"renforce la précarité"*.

Les dirigeants syndicaux se sont partagés les rôles, le sale boulot comme d'habitude... avec le Medef et le gouvernement du patronat. La CGT et FO, on pourrait ajouter SUD, ont eu des mois pour appeler dans l'unité la classe à se mobiliser pour empêcher que cet accord intervienne, le Front de gauche, le POI, le NPA et LO ont disposé du même délai pour défendre le CDI et participer à cette bataille, force est de constaté qu'ils ont tous déserté ce combat pour laisser le champ libre au Medef et aux syndicats jaunes.

(Source : AFP, Reuters et nouvelobs.com 11.01)

Rappel d'un internaute.

POUR

CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) soit 860.000 adhérents

CFE-CGC (Confédération Générale des Cadres) soit 130.000 adhérents

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) soit 142.000 adhérents

CONTRE :

CGT (Confédération générale du travail) soit 680.000 adhérents

FO (Force Ouvrière) soit 600.000 adhérents

Effectivement, cet accord n'a aucune légitimité, non seulement les travailleurs ne sont pas consultés, en plus ce sont des syndicats qui représentent une minorité de syndiqués qui s'apprêtent à le signer.